JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2016/12/18/2019014513/justel

Dossier numéro: 2016-12-18/23

Titre

18 DECEMBRE 2016. - Loi portant assentiment à la Convention sur l'Institut européen de la forêt, faite à Joensuu (Finlande) le 28 août 2003

Source: AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Publication: Moniteur belge du 18-09-2019 page: 86915

Entrée en vigueur : 28-09-2019

Table des matières

Art. 1-2

ANNEXE.

Art. N

Texte

Article <u>1er</u>. La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

Art. 2. La Convention sur l'Institut européen de la forêt, faite à Joensuu (Finlande) le 28 août 2003, sortira son plein et entier effet.

ANNEXE.

Art. N. Convention sur l'Institut européen de la forêt, faite à Joensuu (Finlande) le 28 août 2003 (Pour la Convention, voir : 2003-08-28/36)

Page 1 de 1 Copyright Moniteur belge 21-09-2019